

Hauts-de-France, Pas-de-Calais
Arras

Recensement du patrimoine Art Déco d'Arras - dossier de présentation

Références du dossier

Numéro de dossier : IA62001373

Date de l'enquête initiale : 2008

Date(s) de rédaction : 2009

Cadre de l'étude : enquête thématique départementale patrimoine Art Déco d'Arras, patrimoine de la Reconstruction

Désignation

Aires d'études : Communauté urbaine d'Arras

Milieu d'implantation : en ville

Historique

Capitale de l'Atrébatie à l'époque romaine, Arras dit Nemetocenna, est le carrefour d'un réseau conséquent de routes dont la plus importante, la chaussée Brunehaut reliant Arras à Théroouanne, capitale de la Morinie, est encore visible à l'heure actuelle. Capitale de l'Artois et siège d'un évêché à l'époque médiévale, Arras se spécialise dès le 10^e siècle dans l'industrie drapière puis dans le commerce de la tapisserie à partir du 14^e siècle. Haut lieu de commerce, elle le reste jusqu'au 19^e siècle où marchands, boutiquiers et artisans constituent la part la plus importante de sa population. Aujourd'hui encore, l'activité commerciale reste vivace, se concentrant sur les axes principaux du centre-ville, autour des deux places : la Grand'Place et la place des Héros. D'autre part, la ville constitue un centre industriel important et particulièrement dans le secteur alimentaire qui découle d'une intense activité agricole.

L'importance acquise par la ville au cours des siècles d'un point de vue stratégique, religieux et économique a rejailli sur la vie culturelle de la ville et sur son cadre bâti : ville d'érudits et de bourgeois, Arras s'est dotée d'un environnement architectural de grande qualité dominé par l'architecture classique du 18^e siècle très présente dans le centre-ville, autour de l'abbaye Saint-Vaast où fleurissent les nombreux hôtels particuliers, mais également dans le quartier de la Basse-Ville à l'ouest du centre. Ses places marchandes, la Grand'Place et la place des Héros, dominées par l'architecture flamande, constituent l'un des plus prestigieux ensemble du patrimoine monumental de l'Europe du Nord et ses façades sont classées parmi les Monuments historiques depuis 1926. Son beffroi est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2005.

Présentation

Au cours de la Première Guerre mondiale, la ville d'Arras a été anéantie à 85%. Au lendemain de l'armistice, c'est un décor de désolation qui s'offre aux habitants d'Arras. L'ensemble de la ville est à reconstruire, seulement 5% des maisons sont indemnes. Le cœur historique de la ville a été touché de plein fouet laissant les places, l'hôtel de ville et le beffroi dans un état de ruine.

La reconstruction s'annonce longue. Ses principes sont établis par la loi Cornudet d'avril 1919 qui impose aux villes de plus de 10000 habitants de se doter d'un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension afin de s'adapter aux besoins de la ville moderne. Ce plan d'aménagement doit être accompagné d'un plan d'alignement et de nivellement des parties à reconstruire. À Arras, ce plan prenant le nom de Projet d'élargissement et de redressement concerne 60 rues, places, cours, pourtours et boulevards approuvé par décret en 1924.

Ce projet ambitieux ne se concrétise finalement que par des travaux de première nécessité pour remettre la ville sur pied, notamment en dégagant les grands monuments tels que l'hôtel de ville et le beffroi. L'élargissement des voies se cantonne essentiellement aux axes principaux : les rues commerçantes Gambetta, Ernestale et Saint-Aubert où le plan d'alignement s'applique non sans résistance des propriétaires dont les immeubles font l'objet d'expropriation par la municipalité et sont amputés de plusieurs mètres. D'autre part, des rues sont percées telle la rue Paul-Doumer qui se substitue en partie à la place de la Madeleine et permet une circulation plus aisée dans le centre-ville. Certaines places sont agrandies, c'est notamment le cas de la place de la Vacquerie, et d'autres sont créées sur l'emplacement d'immeubles détruits comme la place Viviani. D'autre part, dans le cadre du projet d'extension des villes, des quartiers ont été élargis comme le quartier

Saint-Géry et les quartiers de Ronville et de Saint-Sauveur. Enfin, la ceinture de boulevards qui enserrent la ville est étendue à l'ouest : ainsi les boulevards Faidherbe et Carnot, qui s'étendent de part et d'autre de la place de la Gare, sont prolongés par le boulevard de la Scarpe et le boulevard de la Liberté.

L'agrandissement ou la modification de ces voies et de ces quartiers ont modifié en grande partie le cadre bâti d'avant-guerre. Partout ailleurs, on a tenté de le préserver : dans le coeur historique de la ville, la loi de 1919 impose une reconstruction à l'identique des monuments d'art et d'histoire présentant un intérêt national. Ainsi, les places, l'hôtel de ville et le beffroi retrouvent leur aspect originel. D'autre part, la volonté des habitants d'effacer rapidement le souvenir des années sombres va également dans le sens d'une reconstruction qui respecte dans une large mesure les caractéristiques architecturales du cadre bâti d'origine ; celui-ci fut teinté de régionalisme, style architectural prôné pour la reconstruction des villes détruites et qui fait écho à cette volonté générale de préserver l'identité des lieux. Cette reconstruction à l'identique était également un moyen d'assurer une reconstruction rapide, qui débarrasserait rapidement la ville des baraquements provisoires et des logements de fortune.

Toutefois, une situation économique difficile a empêché cette reconstruction à l'identique sur certaines parcelles : dans les rues frappées d'alignement, où la reconstruction des immeubles s'est étendue sur plusieurs années, les propriétaires les plus modestes ne disposaient pas toujours des moyens financiers suffisants pour assurer la reconstruction de leurs immeubles ; par conséquent, ils étaient contraints de céder leurs droits à d'autres propriétaires plus aisés.

Arras et l'Art déco

L'ensemble des données historiques existantes sur la Reconstruction laissent penser que ces propriétaires devaient être sensibles aux idées de l'avant-garde artistique auquel appartenait le style Art déco et commandaient aux architectes, des immeubles aux formes et aux ornements originaux, écho de cette architecture exubérante qui triomphe dans les années 1920.

Dans ces rues et ces quartiers agrandis, des éléments d'architecture Art déco sont ainsi introduits, venant côtoyer des édifices classiques du 18e siècle et tendant à brouiller la lisibilité du cadre bâti. Toutefois, dans une ville qui a souhaité conserver en grande partie son cadre d'origine, l'Art déco a peu l'occasion de se frayer un chemin : bien souvent, ce ne sont que quelques éléments qui viennent agrémenter des façades qui demeurent dans leur composition et leur gabarit résolument classiques. Ce mélange des styles engendre une architecture Art déco originale, spécifique à la ville d'Arras. Quelques édifices particulièrement représentatifs du style ont été détruits (hôtel du Commerce-cinéma Le Palace) au cours du 20e siècle ; toutefois, des cartes postales anciennes témoignent de leur qualité architecturale et de leur appartenance au style Art déco.

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Pas-de-Calais. Série R ; 10R1/1. Service de reconstruction du Pas-de-Calais. **Coopératives de reconstruction.**
- AD Pas-de-Calais. Série R ; 10R1/50. Service de reconstruction du Pas-de-calais.
- AD Pas-de-Calais. Série R ; 10R9/5001. **Service de l'architecture. Arras. Dommages de guerre.**
- AD Pas-de-Calais. Série R ; 10R9/5016. **Service de l'architecture. Arras. Dommages de guerre.**
- AD Pas-de-Calais. Série R ; 10R9/5024. **Service de l'architecture. Arras. Dommages de guerre.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 383/8. **Administration communale. Arras.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 383/10. **Administration communale. Arras.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 383/11. **Administration communale. Arras.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 384/1. **Administration communale. Arras.**

- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 385/31. **Administration communale. Arras.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 391/9. **Administration communale. Arras.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 391/11. **Administration communale. Arras.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 392/1. **Administration communale. Arras.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 393/1. **Administration communale. Arras.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 396/1. **Administration communale. Arras.**
- AD Pas-de-Calais. Série O ; 2O 396/2. **Administration communale. Arras.**
- AC Arras. Série O ; 4O1/23.
- AC Arras. Série O ; 4O1/26.
- **Indicateur de la ville d'Arras et de ses faubourgs.** Arras : Imprimerie du Courrier et du Pas-de-Calais (coll. Annuaire Guide).
1889, 1891-1897, 1900-1902, 1904-1914, 1924-1925, 1927-1934, 1936.

Bibliographie

- AMBROISE, Guillaume, DHERENT, Catherine, DUPRE-LAFAILLE, Nelly. **Arras : Le Guide.** Tournai : Editions Casterman, 1996.
- BACOT, Georges. **Mémoire en images : Arras.** Joué-lès-Tours : A. Sutton, 1998.
- BOURGEOIS, Jean-Christophe. **La reconstruction d'Arras au lendemain de la Première Guerre Mondiale.** Villeneuve d'Ascq : Editions Dactylogramme, 1988.
- BUSSIERE, ERIC, MARCILLOUX, Patrice, VARASCHIN, Denis. **La grande reconstruction : reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre.** In *Actes du colloque d'Arras du 8 au 10 novembre 2000.* Arras : Archives Départementales du Pas-de-Calais, 2002.
- CORNETTE, André. **Arras et sa banlieue.** Villeneuve d'Ascq : Université de Lille III, 1960 (coll. revue du Nord).
p. 12-20.
- DELEPOUVE, Chantal. **Arras : un nouveau visage (de 1891 à nos jours).** In *Histoire et mémoire.* Dainville : Archives Départementales du Pas-de-Calais, 2007.
- GRUY, Henri. **Histoire d'Arras.** Bruxelles : éditions culture et civilisations, 1979.
- GRUY, Henry. **Regards sur Arras au cours des âges.** Roanne : Edition Horvath, 1982.
-

MARCHAL, Gaston-Louis, WINTREBERG, Patrick. **Arras et l'art au XIXe siècle : dictionnaire des peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, photographes, critiques et amateurs d'art (1800-1914)**. Arras : Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 1987.

- MARCILLOUX, Patrick. **Images de la reconstruction, Arras : 1918-1934, photographies du fonds Paul Decaux**. Dainville : Archives départementale du Pas-de-Calais, 1997.
- NOLIBOS, Alain. **L'Hôtel de Beaufort : pièce maîtresse de l'urbanisme des Lumières dans la Basse-Ville d'Arras**. In *Société et Religion en France et aux Pays-Bas : XVe-XIXe siècle : mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*. Arras : Artois Presse Université, 2000. p.205-217.
- PARIS, Georges. **Un demi-siècle de vie arrageoise : 1900-1950, souvenirs d'un témoin**. Arras, 1971. p.63-87.
- PRESTEAU, Jean-Marie (dir.). **Pignons sur rues**. Arras : Office de Tourisme, 2002.
- TARICAT, Jean, VILLARS, Martine. **Le logement à bon marché : chronique, Paris 1850-1930**. Boulogne-Billancourt : Editions Apogée, 1982.

Annexe 1

Articles relatifs à la reconstruction d'Arras.

Articles relatifs à la reconstruction d'Arras (extrait du projet sur l'alignement, l'aménagement et l'extension de la ville)

Chapitre III : Hauteur, saillies et surfaces des bâtiments, Ordonnances architecturales des voies publiques, Numérotage, Travaux confortatifs.

Article 39 :

Les façades de la rue du 29 Juillet et de la place Victor-Hugo devront être composées suivant l'ordonnance actuelle de ces places.

Les façades de la place du Théâtre feront l'objet d'autorisations spéciales et ne pourront être acceptées par le Conseil municipal que si elles s'harmonisent avec le Théâtre.

Il en est de même pour les façades de la place de la Vacquerie, de la rue de la Braderie et de la rue Jacques-Caron qui devront former un cadre à l'Hôtel de Ville et de celle du parvis Saint Jean-Baptiste.

Des autorisations spéciales seront données pour les constructions prévues à ces emplacements.

De même les propriétaires des maisons avoisinant les édifices classés devront présenter leur projet de façade au Conseil municipal qui pourra les refuser si ces façades ne s'harmonisent pas avec les façades classées ou si elles sont de nature à gêner les perspectives

(AD Pas-de-Calais, série 2 O, sous-série 390 1, Arras : projet sur l'alignement, l'aménagement et l'extension de la ville de 1921 à 1925).

Annexe 2

Les architectes et les entrepreneurs de la première reconstruction à Arras

Les architectes

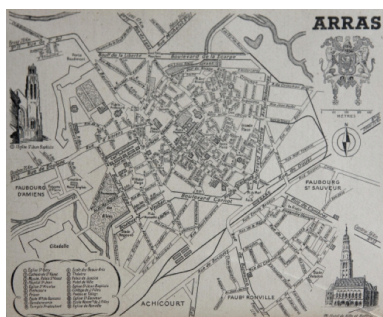
- Arend Eugène : 2
- Caquant Gaston : 1
- Chantriaux Henri : 2
- Clavier Paul : 1
- Crevet Edouard : 2
- Desprez Jules : 1

- Decaux Paul : 3
- Duguet Gabriel : 1
- Dupuis Paul : 4
- Gaston Henry : 1
- Gérard Edmond : 1
- Guenot Georges : 1
- Lacoste Jean : 4
- Laporte Gabriel : 1
- Lavanant Pierre : 1
- Maréchal Victor : 3
- Martel Henri : 1
- Molinié Joseph : 1
- Nicod Charles : 1
- Patin Henri : 1
- Picy Albert : 3
- Poinsot Charles : 1
- Pollet Oscar : 2
- Pons Honoré : 3
- Ponton Charles : 1
- Pouthier Albert : 1
- Prévost Léon : 2
- Rousseau Emile : 2
- Roussel Ludovic (Jean-Baptiste) : 5
- Sourdeau Jean : 1
- Teppe André : 2
- Trassoudaine Georges : 3
- Trubert René : 3
- Wirton Julien : 4

Les entrepreneurs

- Delamotte Edouard (serrurerie) : 2
- Desmartin Jean : 1
- Deneuve Albert : 4
- Deneuve Léon (menuiserie charpente) : 2
- Depoortère Léopold : 1
- Girard Victor : 2
- Lantoine : 1
- Peulabeuf Louis : 7
- Vandecasteele Oscar : 3
- Varlet J. : 2

Illustrations



Plan de la ville d'Arras en 1943.
Phot. Thibaut Pierre (reproduction)
IVR31_20096200323NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Le patrimoine de la Reconstruction après la première guerre mondiale en Hauts-de-France - dossier de présentation (IA99000003)

Immeubles à logement (IA62001376) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Arras

Maisons (IA62001377) Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Arras

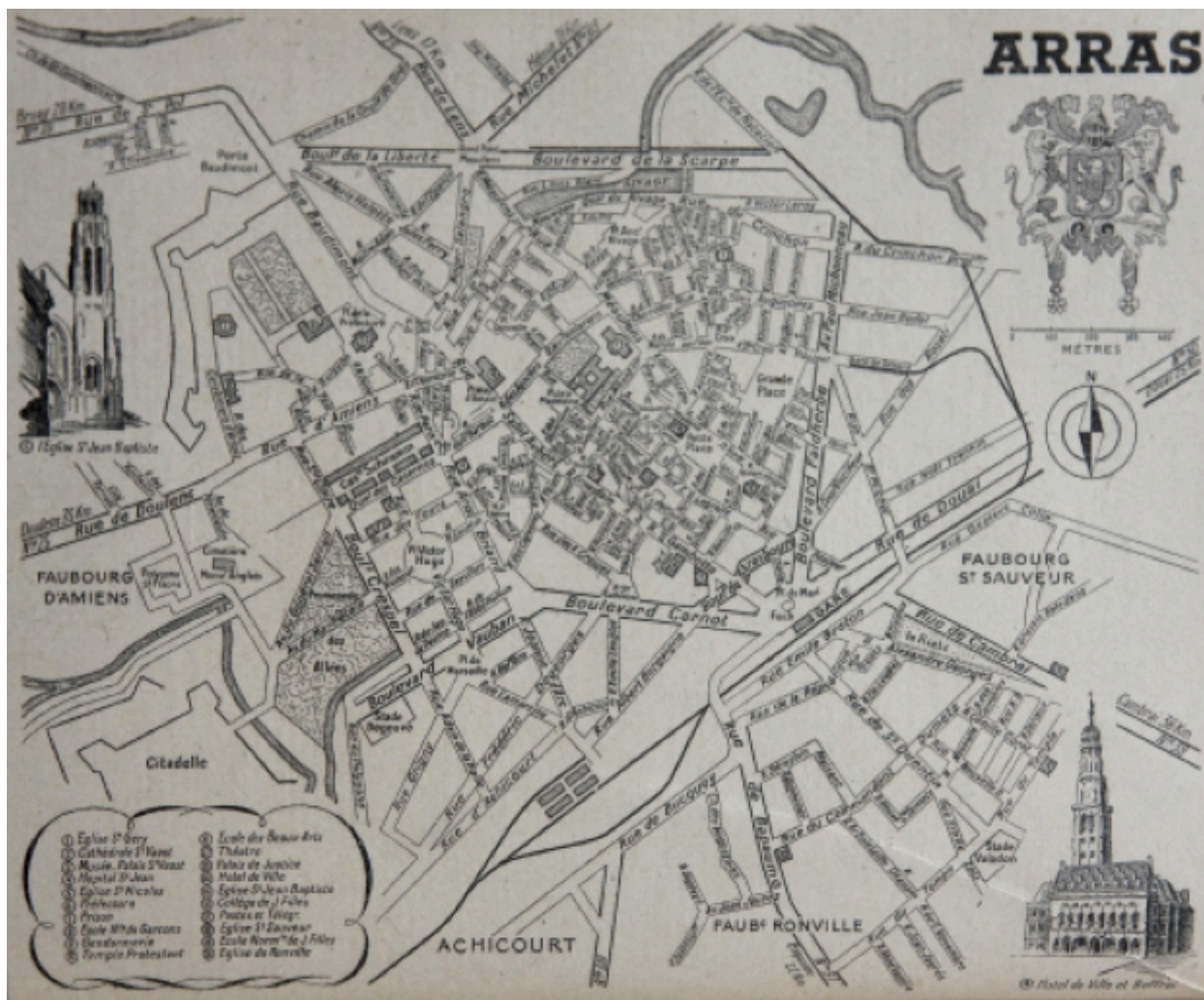
Recensement du patrimoine Art Déco d'Arras - conditions d'enquête (IA62002964) Hauts-de-France, Pas-de-Calais, Arras

Oeuvres en rapport :

La ville d'Arras (IA62001375) Hauts-de-France, Pas-de-Calais, Arras

Auteur(s) du dossier : Marie George

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Plan de la ville d'Arras en 1943.

IVR31_20096200323NUCA

Auteur de l'illustration : Thibaut Pierre (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation